



**Arrêté temporaire n°ST25/365AV  
Portant réglementation du stationnement et de la circulation**

**RUE DU CAPITAINE MAIRE**

Monsieur le Maire Vice-Président de la CAB,

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

**VU** le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-21-1, R. 413-1 et R. 417-10,

**VU** l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,

**VU** l'autorisation de voirie n°ST25/365AV,

**VU** l'arrêté notifié le 9 avril 2024 portant délégation de signature au 1er Conseiller Municipal Délégué,

**VU** la demande en date du 04/07/2025 émise par France New energie demeurant 16 rue Trezel 92300 Levallois-perret représentée par Madame rebecca pour le compte de M Leclercq Etienne demeurant 48 rue du Capitaine Marie 62280 Saint-Martin-Boulogne aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation du stationnement et de la circulation,

**CONSIDÉRANT** que des travaux avec pose d'échafaudage rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement et de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 07/07/2025 au 21/07/2025 RUE DU CAPITAINE MAIRE,

**ARRÊTE**

**Article 1**

À compter du 07/07/2025 et jusqu'au 21/07/2025, les prescriptions suivantes s'appliquent face au 48 RUE DU CAPITAINE MAIRE :

- Le stationnement des véhicules est interdit. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de police et véhicules de secours. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et possible de mise en fourrière immédiate ;
  - Le stationnement des véhicules est interdit. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de police et véhicules de secours. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et possible de mise en fourrière immédiate ;
- Face au numéro 48 rue du Capitaine Maire, il est interdit de stationner sur le trottoir ainsi que sur la chaussée
- Un rétrécissement de chaussée, compte tenu d'un empiètement temporaire sur une partie de la chaussée, entraîne une modification des conditions de circulation et de stationnement. Les emplacements de stationnement situés au droit de l'empiètement sont neutralisés. La voie sera maintenue sur une largeur de 9 mètres.

**Article 2**

Le présent arrêté devra être affiché sur le site pendant toute la durée du chantier.

**Article 3**

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par France New energie.

**Article 4**

Monsieur le Maire Vice-Président de la CAB, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et la Police Municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Saint-Martin-Boulogne, le 07 juillet 2025  
Pour le Maire,  
Conseiller municipal délégué à la voirie et cimetière

René WIART

DIFFUSION:

- *M Leclercq Etienne*
- *la Police Municipale*
- *France New energie*

ANNEXES:

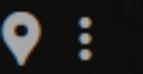
*plan*

*Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.*

*Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.*

49 Rue du Capitaine Maire

Saint-Martin-Boulogne, Hauts-de-France

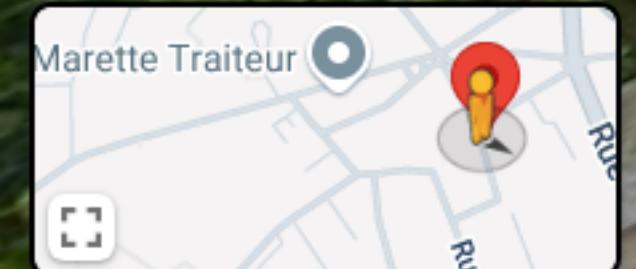


Google Street View

avr. 2023

Voir plus de dates

Partager



Google